



Commune d'Avully

Séance d'installation du Conseil municipal
Mardi 2 juin 2025 – 19h30 – Salle du Conseil municipal, mairie d'Avully

Procès-verbal

Conseillères municipales et conseillers municipaux présent-e-s :

Laure Amberg ; Deborah Brindley ; Pascal Dethiollaz ; Nina Frossard ; Sylvain Fuser ; Stefano Giacometti ; Eva Keiflin ; Bruno Lopes ; Corinne Maison ; Stéphane Matteuzzi ; Olivier Matthey-Jonais ; Ana Ménétrety ; Robin Schnell ; Kevin Solioz ; Pierre Sutter

Membres du Conseil administratif présents:

Vincent Mottet, maire ; Cyril Baudin et Frédéric Bieri, Conseillers administratifs

Verbaliste : Pierre-Alexandre Gandolfo

Ordre du jour :

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 11 avril 2025
2. Prestation de serment des membres du Conseil municipal
3. Election du bureau du Conseil municipal
4. Nomination des diverses commissions et de leurs membres

Le doyen d'âge du Conseil municipal, **Pierre Sutter**, ouvre la séance en saluant la présence de Monsieur le maire et de Messieurs les conseillers administratifs, du public ainsi que des membres élus et élues du Conseil municipal. Il se dit honoré de pouvoir ouvrir cette nouvelle législature.

1. **Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 11 avril 2025**

Pierre Sutter procède à la lecture de l'arrêté

Arrêté relatif à la validation partielle de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025

Le Conseil d'état

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 mars 2025, constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'avis officielle du 28 mars 2025 déclaré exécutoire nonobstant recours afin de permettre la constitution des conseils municipaux et d'assurer ainsi la continuité institutionnelle des communes genevoises ;

attendu que deux recours sont pendants devant la chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre le résultat de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier ;

attendu que la restitution de l'effet suspensif a été demandée dans le cadre d'un des deux recours ;

attendu que le Conseil d'Etat considère qu'il se justifie de surseoir en l'état à la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier dans l'attente du prononcé de la chambre constitutionnelle sur effet suspensif ;

vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes ;

attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée ;

arrête : les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025 des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Versoix et Veyrier sont validés.

2. Prestation de serment des conseillers municipaux

Pierre Sutter invite les membres élus du Conseil municipal à se lever. Il prononce ensuite le serment.

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Pierre Sutter prie chacune et chacun, à l'appel de son nom, de bien vouloir lever la main droite et proclamer : « Je le jure » ou « Je le promets ». Sont appelés :

Laure Amberg
Deborah Brindley
Pascal Dethiollaz
Nina Frossard
Sylvain Fuser

Stefano Giacometti
Eva Keiflin
Bruno Lopes
Corinne Maison
Stéphane Matteuzzi

Olivier Matthey-Jonais
Ana Ménétreay
Robin Schnell
Kevin Solioz

3. Election du bureau du Conseil municipal

Pierre Sutter donne la parole au Conseil municipal afin de proposer une ou plusieurs candidature(s) pour le poste de **présidente ou de président**. Au nom de la Liste Communale, Pascal Dethiollaz propose la candidature de **Corinne Maison**, du groupe Liste Communale, pour le poste de présidente. Dans le même temps, il propose également la candidature de **Laure Amberg** au poste de secrétaire du Conseil municipal. Aucune autre proposition n'étant formulée, ces candidatures sont soumises au vote.

La désignation de Corinne Maison au poste de présidente du Conseil municipal est acceptée par 13 voix pour et 1 abstention. Le même résultat (13 pour et 1 abstention) est constaté pour la désignation de Laure Amberg en tant que secrétaire du Conseil municipal.

Pierre Sutter cède son siège à la nouvelle présidente, **Corinne Maison**.

La présidente procède à l'assermentation de Pierre Sutter, en lui demandant de jurer ou de promettre après avoir entendu le serment.

*« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

La présidente propose de désigner **le-la vice-président-e** du Conseil municipal. La candidature de **Deborah Brindley**, du groupe Avully 2.0, est proposée par **Sylvain Fuser**. Aucune autre proposition n'étant formulée, celle-ci est soumise au vote.

La désignation de **Deborah Brindley** au poste de vice-présidente du Conseil municipal est acceptée par acclamation.

4. Nomination des diverses commissions et de leurs membres

La présidente invite maintenant le Conseil municipal à désigner les commissions et leurs membres dans chacune d'elles. Pour la Liste Communale, **Pascal Dethiollaz** énumère les propositions commissions, leurs membres ainsi que certaines présidences. Pour Avully 2.0, **Sylvain Fuser** en fait de même.

Commission des bâtiments

Liste Communale : Corinne Maison ; Pascal Dethiollaz ; Robin Schnell ; Pierre Sutter

Avully 2.0 : Sylvain Fuser (président) ; Deborah Brindley ; Eva Keiflin

Commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse

Liste Communale : Laure Amberg (présidente) ; Nina Frossard ; Corinne Maison ; Kevin Solioz

Avully 2.0 : Stefano Giacometti ; Stéphane Matteuzzi ; Ana Ménétre

Commission culture, sports et loisirs

Liste Communale : Robin Schnell (président) ; Laure Amberg ; Nina Frossard ; Bruno Lopes

Avully 2.0 : Sylvain Fuser ; Stéphane Matteuzzi ; Ana Ménétre

Commission de l'environnement et de l'aménagement

Liste Communale : Bruno Lopes ; Olivier Matthey-Jonais ; Robin Schnell ; Pierre Sutter

Avully 2.0 : Stéphane Matteuzzi (président) ; Deborah Brindley ; Sylvain Fuser

Commission des espaces publics, de la mobilité et du service du feu

Liste Communale : Olivier Matthey-Jonais (président) ; Laure Amberg ; Nina Frossard ; Kevin Solioz

Avully 2.0 : Sylvain Fuser ; Stefano Giacometti ; Eva Keiflin

Commission des finances

Liste Communale : Pascal Dethiollaz ; Robin Schnell ; Kevin Solioz ; Pierre Sutter

Avully 2.0 : Deborah Brindley (présidente) ; Sylvain Fuser ; Stefano Giacometti

Commission de la sécurité publique

Liste Communale : Corinne Maison (présidente) ; Bruno Lopes ; Olivier Matthey-Jonais ; Pierre Sutter

Avully 2.0 : Eva Keiflin ; Stéphane Matteuzzi ; Ana Ménétre

La présidente propose de passer au vote pour l'ensemble des commissions et de leurs membres tels que présenté.

Par 14 voix pour (unanimité) les commissions et leur composition telles qu'elles ont été proposées sont acceptées.

La présidente clôt la séance à 19h40.

La Présidente

La Secrétaire